

PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 18 décembre 2018

L'an DEUX MILLE DIX HUIT, Le Mardi dix-huit DECEMBRE,

Les associés se sont réunis au siège de la société en assemblée générale sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Christophe MONEL

Représentant 1 part en pleine propriété

..... 1 part

La société INVESTIS DOM Représentant 999 parts en pleine propriété Soit un total en apport de 1000 parts.

...... 999 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée générale peut valablement délibérer et en conséquence, est déclarée

La société INVESTIS DOM représentée par Monsieur Christophe MONEL en qualité de gérant préside la séance.

Le gérant ouvre la séance et rappelle en premier lieu que le projet de procès-verbal de la présente délibération, ainsi que tous les documents et informations relatifs à la nature et aux conséquences financières, juridiques et fiscales des opérations sociales soumises au vote de l'assemblée, ont été préalablement communiqués aux associés ci-avant nommés, ainsi que cela est constaté.

L'assemblée lui donne acte de cette communication préalable.

Le gérant rappelle ensuite l'ordre du jour : AUTORISATION DE PRET et de GAGE SANS DEPOSSESSION

Délégation de loyers de l'entreprise \$LOCATAIRE_RAISON_SOCIALE auprès de l'établissement de financement bancaire, avec clause de non recours contre la SNC SNC et la totalité de ses associés.

Délégation d'assurance des véhicules en faveur de SOFIDER

Délégation de pouvoir

Le gérant ouvre la discussion. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, le gérant met aux voix successivement les résolutions contenues dans l'ordre du jour.

RESOLUTION UNIQUE:

L'assemblée autorise :

La signature auprès de SOFIDER, d'un contrat de prêt incluant la clause de non recours contre la SNC SNC et la totalité de ses associés d'un montant de RESTE€ au taux de

4% (hors assurance), sollicité dans le cadre du financement des investissements d'un montant de MONTANT TTC TTC € destinés à être donnés en location au locataire \$LOCATAIRE RAISON SOCIALE.

La signature auprès de la SOFIDER d'une délégation de loyers, incluant la clause de non recours contre la SNC SNC et la totalité de ses associés.

Le nantissement du matériel et ou gage sans dépossession par le SOFIDER.

La délégation de pouvoir àaux fins de signer tous les contrats de prêt et/ou de nantissement du matériel loué décrit ci-dessous et/ou de délégation de loyers avec clause de non recours contre la SNC SNC et la totalité de ses associés.

MATERIEL

Cette résolution est mise aux voix, et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après relecture, a été signé par les associés.

INVESTIS DOM

Christophe MONEL



DEFISCALISATION INDUSTRIELLE Centre d'affaires CADJEE 62 boulevard du Chaudron 97490 – SAINTE CLOTILDE Tél : 0262 500 010 - Fax : 0262 500 011

POUVOIR DE MISE EN OEUVRE DOSSIER N° 1812012-REU - SNC SNC

La SAS INVESTIS DOM, dont le représentant permanent Monsieur Christophe MONEL, agissant en qualité de Géant de la SNC SNC, Société en Nom Collectif dont le siège social est Centre d'affaires CADJEE - 62 boulevard du Chaudron - 97490 - SAINTE CLOTILDE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT DENIS sous le numéro SIREN SNC.

Connaissance prise du Procès-Verbal du 18/12/2018 par lequel la SNC SNC autorise l'acquisition de :

- MATERIEL

Dans le cadre d'un projet de financement à défiscalisation partagée, spécifié comme suit :

L'investissement est réalisé au travers de la SNC SNC pour un montant total de MONTANT TTC euros TTC dont le financement est composé:

Par l'apport d'investisseurs et de la TVA se rapportant à l'investissement d'un montant de APPORT_SNC euros ; Par l'apport du locataire EURL \$LOCATAIRE_RAISON_SOCIALE d'un montant APPORT_LOCATAIRE euros; Par la mise en place d'un prêt de RESTE euros contracté auprès de SOFIDER, sur une durée de 60 mois au taux de 4% (hors assurance) pour une échéance mensuelle de 490 euros.

Le prêt est accordé avec les garanties suivantes :

Le nantissement du matériel et ou le gage sans dépossession par le SOFIDER.

Délégation de loyers de l'entreprise EURL \$LOCATAIRE RAISON SOCIALE auprès de l'établissement de financement bancaire, avec clause de non recours contre la SNC SNC et la totalité de ses associés.

Délégation d'assurance des matériels en faveur de SOFIDER

La SNC SNC donne en location le matériel susmentionné à EURL \$LOCATAIRE RAISON SOCIALE pour un loyer mensuel de 2282,39 euros HT sur une durée de 60 mois.

Les frais de dossier relatifs au prêt contracté avec le SOFIDER sont à la charge du locataire EURL \$LOCATAIRE RAISON SOCIALE.

L'entreprise EURL \$LOCATAIRE RAISON SOCIALE est informée des garanties liées au financement.

Donne en tant que de besoin pouvoir aux fins de signer tous les contrats de prêt, de délégation de loyers, tous actes de garanties se référant à l'investissement précité ainsi que l'ouverture d'un compte dans les livres de SOFIDER au nom de la SNC SNC.

Signer tout procès-verbal de livraison ou de prise en charge;
Signer tout contrat de location;
Signer toute promesse de rachat du matériel ou promesse de cession de droits sociaux;
Signer tout contrat de prêt nécessaire au financement du matériel et tout engagement ou cautionnement réel sous forme de gage ou de nantissement en garantie de prêts bancaires;
Signer toute convention tripartie de délégation de loyers;

Déposer et signer toute demande de subvention ; Accomplir toute démarche pour l'immatriculation des matériels assujettis à cette formalité,

Ce pouvoir est conféré sous les réserves suivantes :

De la mention d'une clause de non recours à l'encontre de la SNC SNC et de la totalité de ses associés dans le contrat de prêt De la signature simultanée d'une convention de cession de loyers

Faute de quoi, le présent pouvoir serait considéré comme nul et non avenu

A SAINT CLOTILDE Le 18/12/2018

ATTESTATION DÉPÔT DOSSIER Nº 1812012-REU - SNC SNC

SOFIDER

SNC: SNC

LOCATAIRE: \$LOCATAIRE_RAISON SOCIALE

FOURNISSEUR: FOURNISSEUR N° DE DOSSIER: 1812012REU

Liste des pièces remises :

Accord de financement Kbis SNC Pouvoir SNC Kbis locataire Kbis fournisseur RIB fournisseur Contrat de location Promesse d'achat Attestation de non fraude PV livraison Facture Attestation d'apport locataire Attestation de versement des fonds des investisseurs CPI / CG

Autres Pièces :		
Observations:		
Date de dépôt du dossier complet :		
Visa SNC		Visa BANQUE

ACTE CAUTION

<

Délégation d'assurance

En me portant caution de la SNC SNC dans la limite de la somme de 31 899,00 euros (en chiffres et en lettres) couvrant le paiement du principal, des intérêts et, le cas échéant, des pénalités ou intérêts de retard et pour la durée de 60 mois, je m'engage à rembourser au prêteur les sommes dues sur mes revenus et mes biens si la SNC SNC n'y satisfait pas elle-même.

En renonçant au bénéfice de discussion défini à l'article 2298 du Code Civil et en m'obligeant solidairement avec la SNC SNC, je m'engage à rembourser le créancier sans pouvoir exiger qu'il poursuive préalablement la SNC SNC >>